



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L' ALIMENTATION, DE L' AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Préfecture de la région Basse-Normandie
Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt de Basse-Normandie
Service Régional de l'Alimentation
69, rue Marie Curie
14200 Hérouville-Saint-Clair

Dossier suivi par : FRANCOISE DELPIC
Tél. : 02 31 24 97 71

à

Palettes PERURENA

14130 COQUAINVILLIERS

à Hérouville st Clair le 22 décembre 2009

INSCRIPTION SUR LE REGISTRE OFFICIEL DU CONTRÔLE PHYTOSANITAIRE
NUMÉRO D'ENREGISTREMENT
PROGRAMME DE CONFORMITÉ PHYTOSANITAIRE DES EMBALLAGES EN BOIS DESTINÉS À L'EXPORTATION

ATTESTATION 2010

Conformément à l'article L 251-12 du Code rural, au programme de conformité phytosanitaire des emballages en bois destinés à l'exportation et suite à la visite du 16 décembre 2009, le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt, Service Régional de l'Alimentation délivre à :

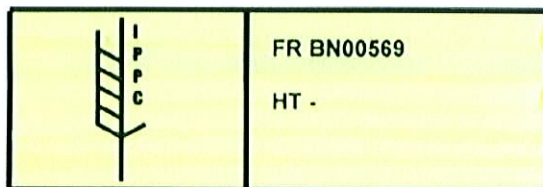
Palettes PERURENA
représenté par, Monsieur Jean-Michel MARCHAND

le numéro d'enregistrement : BN00569

L'utilisation de ce numéro doit être conforme aux engagements pris par la société sus - citée auprès de la DRAF / SRPV en date du : 01 septembre 2003

Conformément au programme de conformité phytosanitaire des emballages en bois destinés à l'exportation (NIMP15), le marquage de l'entreprise est le suivant :

Traitement à la chaleur



Pour le Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt,
le chef de Service Régional de la Protection des Végétaux,
Par délégation

J.F. COLLOBERT